



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 022-2026
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive :
N° d'affaire : 2026.GRPARL.104

Déposée le : 02.03.2026

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Stampfli (Wabern, PS) (porte-parole)
Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)
Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S)
Jost-Morandi (Herzogenbuchsee, PVL)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.03.2026

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié

Les mesures d'extension du réseau ferroviaire requises pour la deuxième extension du RER bernois sont-elles menacées par le programme « Transport '45 » ?

Le 28 janvier 2026, le Conseil fédéral a fixé les grandes lignes de l'aménagement des infrastructures ferroviaires jusqu'en 2045, en se basant sur l'analyse « Transports '45 » du professeur Ulrich Weidmann¹. D'ici l'été 2026, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) élaborera un projet de consultation à ce sujet. Concernant les projets qui ont principalement trait à l'extension du RER bernois, le professeur Ulrich Weidmann a émis un avis négatif (peut-être par méconnaissance du contexte régional), en particulier concernant la mesure 2.211 « RER bernois ; voie de rebroussement Münsingen, zone de croisement Köniz Lanzenhäusern, autres mesures [module de base OFT] ». Ainsi, l'objectif principal de la deuxième extension du RER bernois décidée depuis longtemps par le canton² – cadence au quart d'heure sur tous les corridors ferroviaires du périmètre intérieur du RER bernois – est compromis.

Lors de la conférence de presse du 28 janvier, le conseiller fédéral Albert Rösti a déclaré³ que le Conseil fédéral ne s'écartera des recommandations du professeur Ulrich Weidmann que dans des cas exceptionnels et justifiés. Étant donné que le développement du RER revêt une importance stratégique pour le canton en matière de politique des transports, de nombreuses questions critiques se posent.

¹ <https://www.uvek.admin.ch/fr/transports-45>

² https://www.bvd.be.ch/content/dam/bvd/dokumente/de/aoev/mobilit%c3%a4t/planung/aoev_2_TE_S-Bahn_Bern_Planungsbericht_D.pdf

³ <https://www.youtube.com/live/qs00QO27EEA?t=685s> (en allemand)

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment mettre en œuvre les améliorations de l'offre concernant la deuxième extension du RER bernois sans les mesures mentionnées (p. ex. voie de rebroussement de Münsingen) ?
2. Le Conseil-exécutif sait-il si le DETEC considère que les mesures relatives à la deuxième extension du RER bernois constituent une « exception justifiée » et qu'elles seront donc intégrées dans le prochain message relatif aux mesures d'extension du rail, ce qui va à l'encontre des recommandations du professeur Ulrich Weidmann ?
3. Comment le Conseil-exécutif entend-il procéder, en particulier vis-à-vis de la Confédération, afin d'obtenir la mise en œuvre de la deuxième extension du RER bernois dans un délai raisonnable ?
4. Quel est l'horizon temporel selon le Conseil-exécutif en ce qui concerne la mise en œuvre de cette deuxième extension, pour autant que les mesures d'aménagement des infrastructures nécessaires soient approuvées par la Confédération lors de la prochaine étape d'aménagement ?

Motivation de l'urgence : le Conseil fédéral mettra en consultation le « message '27 » cet été. Aussi est-ce important pour les partis et les groupes de défense des intérêts du canton de Berne de connaître l'appréciation du Conseil-exécutif dès le début de la procédure de consultation, afin qu'ils puissent se positionner de manière adéquate.

Destinataire
– Grand Conseil